

Chers amis d'ID,

Notre Association, Initiative Développement, comme toutes les ONG, est entièrement dépendante de la générosité de ses donateurs (institutionnels et particuliers) et rien de ce que nous réalisons ne serait possible sans eux. La relation de confiance entre notre Association et ceux qui la soutiennent est donc essentielle et nous sommes en permanence à la recherche de façons d'alimenter au mieux cette confiance.

Il existe comme dans tous les grands pays, des organismes de contrôle des associations et fondations faisant appel aux dons. En France, il en existe même plusieurs. Solliciter l'agrément d'un de ces organismes est apparu au Conseil d'Administration d'ID comme une démarche allant dans le sens d'un renforcement des relations de confiance entre nos donateurs et le grand public plus généralement et notre association. Une telle démarche n'est pas la recherche d'un satisfecit pour nos actions passées, mais bien plutôt celle de l'aide bienveillante, mais stricte de nos pairs dans le suivi des "bonnes pratiques".

Le choix de l'organisation auprès de laquelle nous solliciterions notre agrément a été la première étape d'un long processus. Un consensus s'est fait rapidement en faveur du Comité de la Charte (de son nom complet : Comité de la Charte du don en confiance), qui est à la fois l'organisation de contrôle des associations collectant des fonds la plus ancienne (elle a été créée en 1989), celle qui réunit le plus de membres (le **Comité de la Charte** compte actuellement 78 organisations agréées) et surtout qui a été créée et est animée par nos pairs : des associations et fondations accomplissant des missions d'intérêt général au plan tant national qu'international et collectant des fonds auprès du public. Le Comité est une association de droit privé, qui agit en toute indépendance des pouvoirs publics.

Cette démarche a été entamée au début de cette année et, comme vous le lirez plus loin, nous espérons vivement recevoir l'agrément du Comité début 2015.

Notre souci de transparence, qui va pour nous de pair avec la confiance, nous a amené à vous tenir au courant de cette action avant son aboutissement. Si, pour une raison ou pour une autre, le Comité de la Charte décidait de ne pas nous accorder son agrément à l'issue de l'instruction en cours, nous déposerions une nouvelle demande, après, naturellement, avoir corrigé ce qui, dans nos pratiques, aurait été jugé non conforme à la déontologie, telle que définie par nos pairs. Les associations et fondations membres du Comité de la Charte, s'engagent solennellement non seulement à respecter la Charte de Déontologie élaborée par le Comité mais aussi à se soumettre à un contrôle continu.

Nous vous tiendrons, bien sûr, informés de la conclusion de notre démarche. Je vous souhaite une agréable lecture.



Alain Larreture
Président d'ID

Comité de la Charte

La procédure d'agrément

Rejoindre le Comité de la Charte du don en confiance ne se fait pas par un simple acte d'adhésion : le processus d'instruction, puis d'acceptation de la demande d'agrément par le Comité de la Charte est relativement complexe ; il a pour but essentiel de vérifier que l'association postulante remplit les conditions considérées par le Comité de la Charte, comme nécessaires pour qu'elle puisse raisonnablement s'engager au respect de la Charte du don en confiance.



Cette Charte repose sur le principe que chaque donateur a le droit de savoir comment est dépensé son argent et d'avoir l'assurance que chaque fondation et association recueillant des dons fonctionne en toute transparence. ▶

Dans une première étape, notre Association a donc fait la démarche de présenter sa candidature auprès du Conseil d'administration du Comité de la Charte, qui, après un premier examen, l'a jugée recevable.

Le président du Comité de la Charte, en lien avec le président de la Commission d'agrément et le contrôleur général a désigné deux instructeurs.

Dans une deuxième temps, les deux instructeurs désignés ont procédé aux auditions, visites et vérifications nécessaires pour se familiariser avec ID, et ses pratiques et les confronter aux textes déontologiques du Comité et en identifier les éventuels écarts.

Ces entretiens et visites se sont déroulés au cours des deux premiers trimestres 2014. Les instructeurs ont ainsi rencontré Alain Larreture, président d'ID et plusieurs administrateurs, ainsi que le directeur, Benoît Loridon et les autres salariés responsables de l'administration, des finances, de la communication et de la collecte de fonds de notre association.

Une troisième étape a consisté pour les instructeurs, après instruction de la candidature selon une méthodologie de contrôle précise, à adresser au président de la Commission d'agrément un rapport sur la situation de l'organisation au regard des dispositions de la Charte et de ses textes d'application. Ce rapport a pour vocation de mettre en évidence de possibles manquements aux obligations énoncées par la Charte et ses textes d'application, ainsi que d'éventuels écarts par rapport aux conditions d'adhésion.

Le rapport des contrôleurs sera transmis (au cours du dernier trimestre 2014) par le Comité de la Charte au président d'ID, qui pourra, s'il le souhaite, sous délai d'un mois, réagir à travers une procédure contradictoire.

Un commissaire rapporteur, désigné par le président de la Commission d'agrément parmi ses membres, élaborera, sur la base des éléments qui lui ont été communiqués, son rapport sur la candidature et proposera une décision. Durant la préparation de ces propositions, une rencontre du rapporteur avec notre Association aura lieu, en présence des instructeurs ayant instruit le dossier, pour permettre au commissaire rapporteur de présenter à notre Association sa proposition de décision et recueillir les remarques d'Initiative Développement. En présence des instructeurs

intervenus en seconde étape, la Commission d'agrément examinera le rapport et la réponse d'ID. Sur proposition du rapporteur, cette Commission prendra à la majorité simple une décision soit d'agrément triennal, soit de complément d'instruction sur une durée limitée, soit, enfin, de rejet.

Cette phase décisive du processus devrait se situer au tout début 2015. Le président de la Commission d'agrément rendra compte de la décision prise au Conseil d'administration, qui prendra acte de la

décision prise et la consignera dans le procès-verbal de sa réunion.*

Cette décision aura effet immédiat. Lorsque la décision sera devenue définitive, le président du Comité informera par écrit de la ou des décisions prises, le président d'ID qui en informera son Conseil d'administration. Ainsi, un peu plus d'une année se sera écoulée entre le début de notre démarche et son aboutissement, une étape dans la vie de notre association, au moment où elle atteint ses 20 ans d'existence. Un pas de plus vers la maturité...



**Il faut noter que le Conseil d'administration peut décider, s'il a des raisons essentielles et sous réserve de les motiver, de demander à la Commission d'agrément une deuxième délibération. Cette demande est alors consignée au procès-verbal du Conseil et portée sans délai à la connaissance de la Commission d'agrément. Le Conseil est informé de la deuxième délibération de la Commission d'agrément et peut, en cas de maintien de la décision de la Commission d'agrément, à titre exceptionnel, décider, s'il a des raisons essentielles et sous réserve de les motiver, de reprendre sa délégation et se saisir pour se prononcer.*

Conséquences pour ID

d'un agrément par le Comité de la Charte ?

L'appartenance au Comité de la Charte ne signifie pas une totale révolution dans le quotidien d'Initiative Développement, qui s'est attachée depuis sa création à respecter des règles de conduite claires. Toutefois, en postulant au Comité, notre Association s'est engagée dans une démarche qui l'aidera à formaliser et "normaliser" son fonctionnement.

Celle-ci portera notamment sur : la **gestion statutaire** (définition claire des modes de fonctionnement des différentes instances d'ID, respect des statuts), et la **gestion désintéressée** (non-rémunération des administrateurs, durée des mandats, conditions de rémunérations des salariés, absences de conflits d'intérêts existants ou potentiels...).

La **rigueur de la gestion** (définition du contrôle interne, procédure de sélection des prestataires et fournisseurs, affectation des dons reçus, respect des volontés des donateurs, gestion de la trésorerie et des placements financiers..)

La **qualité de la communication et des actions de collecte de fonds**

(communication non-ambigüe, respectueuse de la dignité des personnes, reflétant la réalité). Une attention toute particulière est à porter à la qualité de l'information contenue dans le rapport annuel d'ID et à sa diffusion (ID met chaque année son rapport d'activité à disposition du public sur son site Internet).

Le Comité de la Charte recommande la mise à disposition du public d'un "Essentiel de l'année", document plus synthétique que le rapport d'activité (quatre pages contre une vingtaine) et de le fournir aux donateurs et adhérents sur support papier. (Ce sera chose faite dès l'année prochaine, dans le cadre de la Lettre d'ID de mai-juin).

Conséquence de cet engagement solennel, ID mentionnera publiquement sa qualité de membre agréé du Comité, et utilisera la marque d'agrément du Comité dans toutes ses communications comportant des appels à la générosité du public.

ID s'engagera également à se soumettre à un contrôle continu : le président du Comité de la Charte nommera un contrôleur d'ID pour une durée de trois ans.

Ces engagements très concrets montrent bien que l'admission au sein du Comité de la Charte n'est à considérer ni comme une récompense, ni comme une reconnaissance, mais comme un engagement formel, devant nos pairs comme devant le public, à respecter des règles de bonne conduite, en matière de gestion et de collecte de fonds.



Comme tous les membres, si elle est agréée par le Comité de la Charte, ID s'engagera solennellement non seulement à respecter la Charte de Déontologie élaborée par le Comité et à donner au public et – tout particulièrement aux donateurs – une information fiable, loyale, précise et objective.

Les statuts d'ID sont disponibles sur :

www.id-ong.org



Les échos d'ici & là-bas...



TCHAD Préparation de la rentrée scolaire dans 21 écoles partenaires

Cette rentrée, les professeurs des 21 écoles partenaires, vont recevoir des fiches pédagogiques destinées à l'enseignement de l'éducation civique et citoyenne des élèves. Ce matériel a été développé par ID et le Centre de Formation Continue des maîtres. Les professeurs seront accompagnés dans l'utilisation de ces fiches.

BÉNIN Échange de savoir-faire entre acteurs sud

L'équipe de l'association GRAIND (partenaire d'ID sur le programme Eau) a passé trois jours au Niger pour un échange de pratiques avec son homologue : le Cabinet Tech. Le suivi de la performance de la gestion des réseaux d'adduction d'eau potable et l'organisation du suivi de la gestion ont été abordés et des rencontres avec des collectivités locales et des exploitants de réseau ont été organisées.



GUINÉE-CONAKRY Fin de l'étude de faisabilité à Téliélé

L'étude de faisabilité sur la mise en place d'un projet agriculture dans la préfecture de Téliélé est terminée. Courant septembre, Benoît-Xavier Loridon, directeur d'ID, a rejoint le consultant en charge de cette étude pour finaliser l'écriture du projet et rencontrer les potentiels partenaires.



COMORES Former des formateurs

ID a mis en place un atelier de formation pour les équipes de son partenaire Maeecha. Cette formation a porté sur les thématiques à aborder dans un plan de développement local, sur les méthodes adéquates d'animation et sur une réflexion collective autour du développement de deux communes soutenues dans un programme parallèle. À cette occasion, des fiches pratiques ont été réalisées sur l'animation des ateliers de concertation "vision et stratégie de développement du territoire" et "priorisation des projets". Ces fiches ont été diffusées à nos équipes de développement local d'ID en Afrique et en Haïti.



FRANCE Soirée des 20 ans d'ID

Le 27 Juin, les équipes, les salariés, les adhérents, les bénévoles, les administrateurs et des partenaires d'ID, d'hier et d'aujourd'hui, se sont retrouvés à Poitiers à l'occasion des 20 ans de l'association. Après un débat dont le thème était "vers un nouveau modèle de partenariat", la journée s'est achevée par une soirée festive où tous ont pu échanger et partager un temps convivial.



FRANCE Journée des associations

Durant une journée, 400 associations poitevines, dont ID, se sont réunies. Cette journée est l'occasion pour ID d'aller à la rencontre des poitevins désireux de s'investir à ses côtés par le bénévolat. Nous recherchons toujours des bénévoles, si vous êtes disponibles contactez Alexandra Besnard au :

05 49 60 89 66
a.besnard@id-ong.org



INITIATIVE DÉVELOPPEMENT
29 rue Ladmiraault
86000 Poitiers, France
Tél : +33 (0)5 49 60 89 66
e-mail : id@id-ong.org



id-ong.org

